

**La plupart des informations demandées sont obligatoires, notamment lorsqu'elles n'ont jamais été communiquées, et conditionnent la réalisation de l'opération. Le GIE Afer se réserve le droit de demander tout(e) information ou document complémentaire.**

1

ADHÉSION N° \_\_\_\_\_

Nom de naissance : \_\_\_\_\_

Nom marital : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Situation professionnelle (un seul choix possible) :  Salarié(e)  Travailleur non salarié(e)  Retraité(e)\*  Sans activité

Code secteur d'activité \_\_\_\_\_ Code CSP \_\_\_\_\_ (cf. tableaux des codes figurant au verso) \*Si vous êtes retraité(e), indiquez les codes secteur d'activité et CSP de la dernière profession exercée.

Profession \_\_\_\_\_

**Pensez à joindre une copie lisible recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité si celle-ci n'est pas déjà en votre possession (carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour pour les ressortissants étrangers).**

**JE DEMANDE QU'IL SOIT PROCÉDÉ À L'OPÉRATION D'ARBITRAGE SUIVANTE**

**Par désinvestissement <sup>(1)</sup> depuis le(s) support(s) de départ suivant(s) :**



**Pour investissement sur le(s) support(s) d'arrivée suivant(s) :**

<b>FONDS GARANTI en euros</b>	Pour un montant de _____ € ou pour _____ % du Fonds Garanti en euros (un minimum de 100 € doit rester sur le Fonds Garanti en euros)
<b>AFER EURO-CROISSANCE</b>	Pour un montant de _____ €
<b>AFER-SFER</b>	_____ € ou _____ parts
<b>AFER PATRIMOINE</b>	_____ € ou _____ parts
<b>AFER DIVERSIFIÉ DURABLE</b>	_____ € ou _____ parts
<b>AFER OBLIG MONDE ENTREPRISES</b>	_____ € ou _____ parts
<b>AFER CONVERTIBLES</b>	_____ € ou _____ parts
<b>AFER ACTIONS EURO</b>	_____ € ou _____ parts
<b>AFER ACTIONS MONDE</b>	_____ € ou _____ parts
<b>AFER ACTIONS AMÉRIQUE</b>	_____ € ou _____ parts
<b>AFER MARCHÉS ÉMERGENTS</b>	_____ € ou _____ parts
<b>AFER ACTIONS PME</b>	_____ € ou _____ parts
<b>AFER AVENIR SENIOR</b>	_____ € ou _____ parts
<b>AFER PREMIUM</b>	_____ € ou _____ parts
<b>AFER MULTI FONCIER <sup>(4)</sup></b>	_____ € ou _____ parts
<b>AFER IMMO <sup>(3)</sup></b>	_____ € ou _____ parts
<b>AFER IMMO 2 <sup>(3)</sup></b>	_____ € ou _____ parts

<b>FONDS GARANTI en euros</b>	Pour un montant de _____ € ou pour _____ %
<b>AFER EURO-CROISSANCE <sup>(2)</sup></b>	Pour un montant de _____ € ou pour _____ % <b>Durée des engagements _____ ans</b>
<b>AFER-SFER</b>	_____ € ou _____ %
<b>AFER PATRIMOINE</b>	_____ € ou _____ %
<b>AFER DIVERSIFIÉ DURABLE</b>	_____ € ou _____ %
<b>AFER OBLIG MONDE ENTREPRISES</b>	_____ € ou _____ %
<b>AFER CONVERTIBLES</b>	_____ € ou _____ %
<b>AFER ACTIONS EURO</b>	_____ € ou _____ %
<b>AFER ACTIONS MONDE</b>	_____ € ou _____ %
<b>AFER ACTIONS AMÉRIQUE</b>	_____ € ou _____ %
<b>AFER MARCHÉS ÉMERGENTS</b>	_____ € ou _____ %
<b>AFER ACTIONS PME</b>	_____ € ou _____ %
<b>AFER AVENIR SENIOR</b>	_____ € ou _____ %
<b>AFER PREMIUM <sup>(4)</sup></b>	_____ € ou _____ %
<b>AFER MULTI FONCIER <sup>(4)</sup></b>	_____ € ou _____ %

**Le total doit être égal à 100%**

<sup>(1)</sup> Si votre désinvestissement est exprimé en nombre de parts, l'investissement doit être exprimé en %, à défaut votre demande sera refusée.  
<sup>(2)</sup> Attention : si vous effectuez une opération d'arbitrage sur le support Afer Eurocroissance, voir les conditions au verso.  
<sup>(3)</sup> Les conditions relatives aux supports Afer Immo et Afer Immo 2 figurent au verso du présent document.  
<sup>(4)</sup> Toutes les informations relatives au support Afer Premium figurent au verso du présent document.

**IMPORTANT : Le présent arbitrage n'a pas d'incidence sur le choix de répartition que vous avez pu mettre en place pour vos versements ou prélèvements automatiques. Si vous avez mis en place une option financière, celle-ci ne sera pas modifiée. Il vous appartient de demander à la modifier, par courrier séparé, après avoir consulté votre conseiller le cas échéant.**

2

Les frais d'arbitrage sont de 0,2 % du ou des montant(s) arbitré(s) d'un support à un autre dans la limite de 50 € par arbitrage. Ils ne sont pas prélevés sur la première demande reçue au cours d'une année civile.

**L'épargne investie sur le support Afer Eurocroissance est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers et du taux d'actualisation. La garantie en capital s'applique uniquement à la date d'échéance de la garantie. Les valeurs des parts des unités de compte peuvent varier à la hausse comme à la baisse, seul le nombre de parts est garanti.**

3

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, vos données personnelles sont traitées par le GIE Afer - 36 rue de Châteaudun, 75441 Paris Cedex 09 en tant que responsable de traitement. Ces traitements ont pour finalités la passation, la gestion et l'exécution des adhésions au contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer, ainsi que l'exécution des dispositions légales, réglementaires, administratives en vigueur, et notamment la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces traitements ont pour autres finalités les opérations relatives à la gestion commerciale des adhérents et des prospects et la lutte contre la fraude à l'assurance. Cette dernière finalité peut, notamment, conduire à l'inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude. Ces traitements sont fondés sur l'intérêt légitime du GIE Afer à améliorer le service rendu aux adhérents, à promouvoir l'image de l'Afer et à préserver la mutualité entre les adhérents. Une partie des données collectées sera traitée par l'Association Afer, en tant que responsable de traitement, à des fins de gestion de ses adhérents, pour répondre à ses obligations légales. Ces traitements ont également pour finalité la réalisation de son intérêt légitime pour la défense des intérêts de ses adhérents et la mise en œuvre de toute communication avec ces derniers. Les destinataires de ces données sont, dans le strict cadre des finalités énoncées et dans la limite de leurs attributions, l'Association Afer, le personnel du GIE Afer, les assureurs Aviva Vie et Aviva Épargne Retraite et les autres entités du groupe AVIVA, les intermédiaires d'assurances, les organismes professionnels, les prestataires et sous-traitants, les personnes intéressées au contrat, le cas échéant les organismes sociaux et les autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires en vigueur. Certains destinataires peuvent se situer dans des pays en dehors de l'Union Européenne. La liste actualisée de ces pays et les références aux garanties appropriées mises en œuvre concernant le traitement de vos données personnelles sont disponibles sur [www.afer.fr](http://www.afer.fr). Les coordonnées du Délégué à la protection des données personnelles sont : GIE Afer - à l'attention du DPO - Risques et Contrôle Interne - 36, rue de Châteaudun 75441 Paris Cedex 09 ou à [dpo@gieafer.com](mailto:dpo@gieafer.com). Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification de vos données ainsi que, dans certains cas, d'effacement, de limitation, et de d'opposition au traitement de vos données personnelles. Vous pouvez retirer votre consentement aux opérations de prospection commerciale par voie électronique. L'information complète et à jour sur le traitement de vos données personnelles et les données d'exercice sont consultables sur [www.afer.fr](http://www.afer.fr).

**Je reconnais avoir pris connaissance, préalablement à cette opération, des caractéristiques principales (Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur) des supports en unités de compte sur lesquels je choisis d'arbitrer, qui sont disponibles auprès de mon conseiller habituel, du GIE Afer et sur [www.afer.fr](http://www.afer.fr) et des informations figurant au verso du présent document (page 2/2).**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Cachet du conseiller

Signature de l'adhérent(e)  
(ou de ses représentants légaux)



- Support Afer Eurocroissance :
  - vous ne pouvez effectuer un investissement sur le support Afer Eurocroissance que si l'adhésion sur laquelle l'arbitrage est demandé a été ouverte à compter du 10 juin 2015 ou a fait l'objet d'une conversion ou d'une transformation. Contactez votre conseiller le cas échéant ;
  - s'il s'agit de votre 1<sup>er</sup> investissement sur le support Afer Eurocroissance, vous devez obligatoirement choisir une durée d'engagement entre 10 et 40 ans (par paliers d'un an) ;
  - s'il ne s'agit pas de votre 1<sup>er</sup> investissement sur le support Afer Eurocroissance, la date de terme que vous avez choisie initialement sera automatiquement appliquée ;
  - le montant minimum par arbitrage sur le support Afer Eurocroissance est de 100 €. Si ce montant n'est pas atteint, l'investissement destiné à ce support sera affecté sur le Fonds Garanti en euros ;
  - durant les 4 années précédant la date de terme des engagements, il n'est plus possible d'investir sur le support Afer Eurocroissance.
- Afer Immo et Afer Immo 2 : le montant des souscriptions des supports en unités de compte Afer Immo et Afer Immo 2 font l'objet de limitations annuelles. Les arbitrages entrants et sortants peuvent être suspendus à tout moment en fonction des conditions du marché. **Les arbitrages entrants sur les supports Afer Immo et Afer Immo 2 peuvent être réalisés depuis votre espace sécurisé adhérent [www.afer.fr](http://www.afer.fr) ou via un formulaire spécifique, disponible durant les périodes de souscription auprès de votre conseiller et sur [www.afer.fr](http://www.afer.fr).** Renseignez-vous auprès de votre conseiller ou sur [www.afer.fr](http://www.afer.fr) avant d'effectuer un arbitrage sur ces supports.
- Date de valeur de l'opération d'arbitrage :
  - pour le Fonds Garanti en euros, la somme arbitrée porte intérêt à compter du premier mercredi qui suit sa réception au siège du GIE Afer dès lors que cette réception est intervenue au plus tard le jour ouvré précédent ce mercredi avant 16 heures. A défaut, la somme arbitrée porte intérêt à compter du mercredi suivant.
  - pour les supports en unités de compte, la valeur liquidative de la part retenue pour l'investissement ou de désinvestissement est la valeur liquidative du mercredi (ou du dernier jour de Bourse précédent si le mercredi n'est pas un jour de Bourse ouvré) dès lors que la demande d'arbitrage a été reçue au siège du GIE Afer au plus tard avant 16 heures le jour ouvré précédent le jour de valorisation retenu. A défaut, la valeur liquidative retenue est celle du mercredi suivant (ou du dernier jour de Bourse précédent si le mercredi suivant n'est pas un jour de Bourse ouvré).

- pour le support Afer Eurocroissance, la valeur retenue pour la somme arbitrée est celle du mercredi suivant la date de réception de la demande d'arbitrage au siège du GIE Afer au plus tard avant 16 heures le jour ouvré précédant le jour de valorisation retenu.
- Les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur ainsi que les prospectus des supports et, les caractéristiques principales, en unités de compte sont consultables sur [www.afer.fr](http://www.afer.fr) et également, pour les supports OPCVM, sur le site de l'AMF [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org). Vous pouvez aussi en faire la demande par simple courrier adressé au GIE Afer.
- Toutes les modifications affectant les caractéristiques principales du support Afer Eurocroissance et/ou des supports en unités de compte (notamment les seuils limites d'investissement, leurs évolutions possibles, les décisions de suspension ou de réouverture des investissements ; et pour les supports en unités de compte, les profils de risque et de rendement) sont annoncées sur [www.afer.fr](http://www.afer.fr) et disponibles auprès du GIE Afer.
- Si l'un des supports en unités de compte choisi ou si le support Afer Eurocroissance n'est plus ouvert à la souscription à la date de valorisation retenue, la somme arbitrée vers ce support sera affectée sur le support d'origine.
- Le cas échéant, la distribution de dividendes sous forme de parts est enregistrée sur votre adhésion avant la réalisation de toute opération de gestion.
- Dans l'intérêt des adhérents et conformément au contrat collectif d'assurance sur la vie Afer, l'association peut, à tout moment et sans préavis, en accord avec les coassureurs, réglementer et/ou suspendre temporairement ou définitivement les possibilités d'arbitrage.

**Point d'attention sur le support Afer Premium**

- Afer Premium fait l'objet d'une limite d'investissement de 10 % de la valeur de rachat de l'adhésion. Dans le cas où cette limite n'est pas atteinte et que l'opération d'arbitrage entraîne son dépassement, la fraction excédentaire sur ce support en unités de compte sera réinvestie par un arbitrage sans frais vers chacun des supports d'origine à la date de valeur de l'opération initiale. Dans le cas où cette limite était atteinte ou dépassée avant l'opération, les sommes arbitrées investies sur ce support en unités de compte seront réaffectés, par un arbitrage sans frais, vers les supports d'origine à la date de valeur de l'opération initiale. Nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

**NOMENCLATURE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ (SA)**

CODE SA	LIBELLÉ SA
01	Action sociale
02	Activités culturelles, sportives et spectacles
03	Activités immobilières
04	Agriculture, marine, pêche, exploitation forestière
05	Armée, Police
06	Artisanat
07	Audit, comptabilité et gestion
08	Banques et assurances
09	Commerce détail
10	Commerce et réparation automobiles
11	Commerce grande distribution
12	Commerce gros
13	Communication, Information, média
14	Construction (BTP)
15	Energies et eau (extraction, traitement, distribution)
16	Enseignement, formation
17	Etudes et recherche
18	Fonctions publiques
19	Hôtel, restaurant, brasserie, café
20	Humanitaire
21	Industrie agro-alimentaire
22	Industrie biens d'équipement, de consommation domestiques
23	Industrie biens d'équipement, de consommation industriels
24	Industrie chimique, pharmaceutique
25	Industrie collecte et valorisation des déchets
26	Industrie des métaux
27	Industrie du bois
28	Industrie du plastique
29	Industries autres
30	Informatique, télécommunication, téléphonie, web, hifi
31	Professionnels de la santé (médecins généralistes et spécialistes, dentistes)
32	Professionnels de la santé (biologie, pharmacie)
33	Professionnels de la santé autres (paramédical, kinésithérapeute, infirmier, ...)
34	Professions juridiques
35	Religion
36	Sans activité professionnelle
37	Services aux entreprises
38	Services aux particuliers
39	Tourisme
40	Transports et logistiques

**NOMENCLATURE DES CODES SOCIO-PROFESSIONNELS (CSP)**  
Salarié ou retraité

CODE CSP	LIBELLÉ CSP
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles

**Travailleur non salarié (TNS) ou retraité**

CODE CSP	LIBELLÉ CSP
10	Agriculteurs exploitants
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
24	Chefs d'entreprise de moins de 10 salariés
31	Professions libérales

**Sans activité**

CODE CSP	LIBELLÉ CSP
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	Militaires du contingent
84	Elèves, étudiants
85	Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
86	Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)